

Compte-rendu de réunion du conseil municipal
Séance du 14 décembre 2012 – 14 h 00

Sous réserve de son approbation

L'an deux mille douze, le quatorze décembre, à quatorze heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 10-12-2012.

Présents : Mme Monique ODDOU. MM. Dominique GUEYTTE, Jean-Jacques FERRERO, Raymond LECLER, Pierre MICHEL, Robert REYNAUD.

Absents excusés : Mme Chantal BOGET. MM. Sébastien CATELAN, Frédéric PINET.

1 – Nomination d'un secrétaire de séance, approbation du dernier compte-rendu

- **Mme Monique ODDOU** est nommée **secrétaire de séance**.
- **Le compte-rendu du 16 novembre 2012 est approuvé**. Raymond Lecler s'abstient.

2 – Navette, nouvelle délibération (demande de subvention pour l'année 2013), poste de Serge Aliu, bilan, fonctionnement

Rapporteur : Josy Olivier

Délibérations

En mai 2012, une délibération avait été prise pour demander des subventions pour le fonctionnement année 2012 du service d'accompagnement « la navette des Baronniees ». Il convient de reprendre la même délibération mais pour l'exercice 2013.

Depuis que la commune a créé ce service en 2005, elle a créé un poste de chauffeur accompagnateur. L'agent recruté par contrats à durée déterminée sans discontinuité depuis novembre 2006 doit signer un contrat à durée indéterminée s'il est reconduit dans ce poste. Considérant que la commune souhaite continuer à assurer ce service à la population

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

Voix pour : 7 Voix contre : 0 Abstentions : 0

ACCEPTE la création d'un emploi de chauffeur accompagnateur à temps non complet 16 h par semaine pour assurer ce service. Le salaire sera basé sur l'indice brut 310 indice majoré 312. L'agent pourra être amené à faire des heures complémentaires ou supplémentaires et faire des travaux d'utilité collective en cas de besoin.

3 – Finances, virements de crédits sur le budget principal et le budget de l'eau

Rapporteur : Josy Olivier

Délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants,

Sur le budget de l'eau de l'exercice 2012 :

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chap	Art.	Objet		Montant
D	F	011	617	ETUDES ET RECHERCHES		1 000 €
					Total	1 000 €
CREDITS A REDUIRE						
Sens	Section	Chap	Art.	Objet		Montant
D	F	022	022	DEPENSES IMPREVUES		-1 000 €
					Total	-1 000 €

Sur le budget général de l'exercice 2012 :

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	I	20	205	00014	Concessions et droits similaires, brevets, licence	2 000,00 €
D	I	21	2188	00017	AUTRE MATERIEL DIVERS	6 000,00 €
					Total	8 000,00 €
CREDITS A REDUIRE						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	I	23	2315	00034	INSTALLATIONS, MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE	-8 000,00 €
					Total	-8 000,00 €

4 – Admissions en non valeur, 612,39 € et 300,35 € budget communal

Rapporteur : Josy Olivier

Délibération

Le comptable trésorier de Laragne demande l'allocation en non valeur des titres suivants (612,39 € et 300,35 € sur le budget communal) suite au jugement de liquidation judiciaire pour la première créance et au décès du redevable pour l'autre.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

Voix pour : 7

Voix contre : 0

Abstention : 0

AUTORISE le maire à mandater les sommes correspondantes à ces admissions en non-valeur.

5 – Bilan de l'été

Rapporteur : Jean-Jacques Ferrero

Office de tourisme : 3 200 visiteurs comptabilisés dont 2 394 Français. Le site Internet est la première source d'information, la demande téléphonique est aussi importante. Les pots d'accueil regroupaient entre 2 et 12 personnes. Services offerts par l'office : réservations, poste fixe avec Internet, Wi-fi, vente de produits locaux pour 2 640 € soit pour l'office 264 € (10 %). Bilan humain, le budget actuel de l'office ne permet pas de pérenniser un emploi à temps complet sur Rosans, le contrat aidé de Sylviane s'arrête en avril 2013. Dominique Gueytte souligne que l'agent est qualifiée et Raymond Lecler ajoute que l'atout touristique est important.

Le camping municipal a accueilli 366 personnes dont 121 étrangers. Les locataires à l'année sont moins venus. Le mobil home a été loué 5 semaines.

Le plan d'eau a accueilli beaucoup de monde, malgré les travaux commencés, il a été ponctuellement pollué (beaucoup de plans d'eau sont dans cette situation). La surveillance par les pompiers était très bien.

Ventes à la tour : légère amélioration par rapport à l'année dernière.

Festivités : jusqu'à fin août beaucoup de festivités, 14 juillet, fête votive, concerts, etc. sans oublier la fête du terroir qui s'est déroulée début octobre.

6 – Urbanisme

Rapporteur : Dominique Gueytte

Suite à plusieurs réunions de la commission urbanisme, la future révision simplifiée du PLU devrait porter sur les points suivants :

- Ruines existantes et hangar existant à la Rose à classer en zone d'habitation (nh) et agricole constructible (Ac)
- Cabanon au Collet pour éventuellement être restauré à l'identique (nc)
- Réglementation à Raton et limites de la zone trop près des maisons
- Harmonisation des annexes à 25 m² quelques soit la zone
- Maison existante et non classée à Merdaric (nh)

- Agrandissement de la zone à Baudon (logement du prêtre prévu par les propriétaires et demande à matérialiser le cimetière)
- Servitudes dans le village à assouplir
- Cabanon existant sans eau et avec électricité (eau à emmener avant intégration de cette pastille dans la révision en nh)
- Terrains à Saint Etienne qui étaient constructibles avant l'approbation du PLU en 2007 (le cas difficile de l'acheteur d'un terrain sur lequel un permis avait été accordé mais qui n'a pas construit dans les délais, son terrain n'est plus constructible), complexité de la situation, risques croisés sur ces terrains, proposition de reprendre la carte communale (terrains coupés en deux)
- Créer un emplacement réservé pour la station d'épuration (STEP) des Buissons
- Plan la Croix, créer une zone Ac au-dessus de la zone AUB

7 – Tarifs eau et assainissement 2013, règlement municipal

Rapporteur : Josy Olivier

Il convient de fixer les nouveaux tarifs de l'eau en tenant compte de la réglementation : pour les communes rurales (- de 2000 habitants) l'arrêté du 6 août 2007 prévoit que la part fixe ne devra pas représenter plus de 40 % de la facture comprenant 120 m³ de consommation.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

FIXE à compter du 01-01-2013 le prix de l'eau suivant (hors redevances pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte dont les tarifs sont fixés par l'agence de l'eau) :

Service des eaux :	abonnement 32 €	consommation 0,40 €/m ³
Service de l'assainissement :	abonnement 23 €	consommation 0,35 €/m ³

8 – Questions diverses.

- Motion de l'association des maires de France concernant le fonds de péréquation des ressources Intercommunales et Communales (le FPIC)
- MARPA de Rémuzat, ouverture mi mai 2013 de 22 places (7-8 emplois)
- SPANC, 38 installations d'assainissement non collectif sur la commune n'ont pas encore été visitées
- SIVU, plusieurs réunions, la dissolution demandée par quelques communes n'est pas encore effective

L'ordre du jour est épuisé, la séance publique est levée à 17 h 30.

	Présence	Signature
OLIVIER Josy, Maire	X	
MICHEL Pierre 1^{ère} adjoint	X	
FERRERO Jean-Jacques, 2^{ème} adjoint	X	
GUEYTTE Dominique, 3^{ème} adjoint	X	
BOGET Chantal	Absente excusée	
CATELAN Sébastien	Absent excusé	
LECLER Raymond	X	
ODDOU Monique	Secrétaire de séance	
PINET Frédéric	Absent excusé	
REYNAUD Robert	X	